

compagnies britanniques et étrangères, qui représentaient autrefois 59 p.c. de la totalité, forment aujourd'hui 73 p.c. de l'ensemble des compagnies d'assurances opérant au Canada, situation qui contraste avec l'assurance sur la vie, où dominent les compagnies canadiennes.

Ainsi qu'on en peut juger par le montant des assurances en vigueur et des primes reçues annuellement, les opérations d'assurance ont été fructueuses, l'année 1922 témoignant d'un retour à la situation antérieure à 1921. Une baisse concomitante du coefficient des pertes payées par rapport aux primes reçues se constate également, les chiffres indiquant que les compagnies ont souffert des pertes particulièrement lourdes en 1877 et 1904, années des grands incendies de St-John et de Toronto.

Quoique à ses débuts l'assurance contre l'incendie au Canada ne fut pas précisément lucrative, les progrès sérieux accomplis dans la construction des maisons et l'usage de plus en plus répandu des moyens de protection contre l'incendie ont sensiblement réduit le danger de grandes conflagrations et placent les risques assumés au Canada par les compagnies sur un pied d'égalité avec ceux des autres pays.

L'un des faits saillants révélés en ces dernières années, outre le chiffre élevé des primes encaissées, est l'augmentation ininterrompue du nombre des compagnies mutuelles et coopératives. Ces compagnies, dont tous les bénéficiaires sont encaissés par leurs membres et toutes les pertes directement supportées par eux, commencent à faire sentir leur concurrence dans le champ de l'assurance contre l'incendie.

Statistiques de l'assurance contre l'incendie.—Les tableaux statistiques qui suivent, consacrés à l'assurance contre l'incendie au Canada, font ressortir sa grande expansion depuis 1869 et donnent le détail des opérations de chaque compagnie en 1921 et 1922. Les polices souscrites ou renouvelées durant l'année 1922 couvraient des risques se totalisant par \$6,859,106,314, comparativement à \$6,604,076,965 l'année précédente. Les primes nettes encaissées se sont élevées à \$53,019,456 et les pertes payées à \$36,429,287, soit 68.69 p.c. des primes. Le montant net des risques d'incendie couverts par les compagnies à charte fédérale, au 31 décembre 1922, était de \$375,555,569 et par les compagnies à charte provinciale \$1,036,200,959. En outre les compagnies ou associations non autorisées avaient assuré des biens canadiens pour \$431,617,986.

Le tableau 67 relate le développement depuis 1869 des compagnies munies de chartes fédérales; les tableaux 68 et 69 exposent les opérations accomplies au Canada par chaque compagnie en 1921 et 1922; les tableaux 70, 71 et 72 sont relatifs à l'actif, au passif et aux recettes et déboursés des compagnies, sans distinction de nationalités, pendant les années 1918-1922. En examinant de près les chiffres de ces tableaux on y verra la nature des opérations respectives de ces différents groupes. Le tableau 73 offre un résumé des opérations d'assurance par provinces, pendant les années 1921 et 1922, des primes encaissées et des pertes payées par les compagnies, selon leur nationalité. Enfin, un résumé général des affaires des compagnies à charte fédérale, à charte provinciale et des autres nous est fourni par les tableaux 74 et 75.